

VILLE D'AJACCIO

B.P. 412

20304 AJACCIO CEDEX



CONVENTION

Entre les soussignés

La Ville d'Ajaccio, représentée par Monsieur Simon RENUCCI, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2010/81 du 29 avril 2010 portant adoption du règlement intérieur et des tarifs relatifs à l'Espace Diamant.

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

ET

L'Association CIDAN

Chemin de Biancarello

Immeuble le Daphné

20090 AJACCIO

Représentée par Jean-Louis POLI, délégué régional CIDAN,

D'AUTRE PART

EXPOSE

L'association CIDAN organise une conférence dont le thème est « Patrimoine mémorial de la Corse » le jeudi 25 octobre 2012.

Pour ce faire elle a sollicité la mise à disposition de l'Espace Diamant.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I

La Ville d'Ajaccio s'est assurée de la disposition de l'Espace Diamant le 25 octobre 2012 de 14h00 à 00h00.

La Ville s'engage à mettre à disposition :

- La salle de spectacle
- Le hall d'entrée
- L'espace Bar

Le personnel technique soit 1 Responsable technique, 1 Technicien son, 1 Technicien lumières et 1 technicien pour les projections, 1 SSIAP.

Le matériel technique dont est équipé l'Espace Diamant. Aucun matériel technique supplémentaire ne sera mis à disposition par la Ville en dehors de celui figurant sur la

fiche technique. Dans le cas où l'organisateur souhaite avoir recours à des matériels techniques complémentaires, il devra demander préalablement l'accord écrit du Régisseur Technique de l'Espace Diamant.

ARTICLE II

L'association CIDAN s'engage à présenter une conférence « Patrimoine mémorial de la Corse » le 25 octobre 2012 à l'Espace Diamant, elle assumera l'ensemble des frais artistiques ainsi que les dépenses logistiques (cachets, transports, hébergements, restauration) afférents à cette prestation.

Interviendront dans le cadre de cette manifestation :

- le maire d'Ajaccio ;
 - le recteur de l'académie de Corse ;
 - le président de l'association vosgienne en charge de la préservation des lieux mémoriels corses ;
 - le représentant du préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud ;
 - le président national de l'association Civisme Défense Armée Nation ;
 - le responsable insulaire de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.
- L'association CIDAN s'engage à fournir la fiche technique 1 mois avant la date de la manifestation.

ARTICLE III

En matière de publicité et d'information, la Ville d'Ajaccio s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par L'association CIDAN et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

En dehors des émissions d'information radiophoniques et/ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement, ou diffusion, même partiel, quel que soit le support, devra faire l'objet d'un accord particulier.

La Ville d'Ajaccio se charge d'inviter ses contacts et les tutelles locales et nationales.

ARTICLE IV

Le coût global de location des espaces, en fonction de la grille tarifaire votée par le conseil municipal du 29 mars 2010 s'élève à :

Application du forfait la demi-journée du tarif 2 soit 400 euros qui ne sera pas facturé à l'association, sur décision de l'autorité municipale.

L'association CIDAN remettra, et ce avant le début de la mise à disposition de l'Espace, un chèque de caution de 400€ établis à l'ordre du Trésor Public conformément à l'Article 2 du Règlement d'utilisation de l'Espace Diamant.

ARTICLE V

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure et dans le cas de la maladie ou de l'accident d'un artiste (ou intervenant) irremplaçable, entraînant son incapacité à se produire sur scène. Dans ce cas, les parties signataires mettront tout en œuvre afin de reporter l'objet du présent contrat à une date ultérieure.

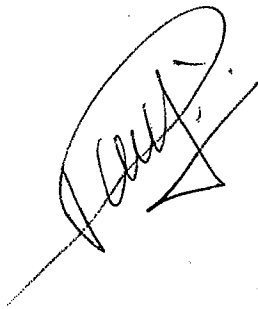
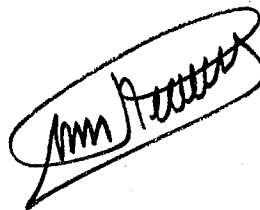
ARTICLE VI

Il ne peut être exigé d'aucun des partenaires d'engager des moyens financiers, humains ou techniques supplémentaires, hormis ceux énumérés dans le présent accord.

Fait à Ajaccio, le

L'association CIDAN
Jean-Louis POLI

Le Docteur Simon RENUCCI
Maire d'Ajaccio

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Louis Poli', written in a cursive style with a large loop at the top.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simon Renucci', written in a cursive style with a large loop at the top.